

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

Au moment de la publication des résultats, VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ?*
Salarié (employeur public ou privé)	Votre employeur ou son OPCA
Demandeur d'emploi éligible au CIF CDD	Votre OPACIF (exemple : Fongécif, Uniformation,)
<ul style="list-style-type: none"> - En poursuite de scolarité (vous n'avez pas interrompu votre scolarité) - En service civique - Salarié avec un contrat de travail inférieur à 20h/semaine - Demandeur d'emploi non éligible au CIF CDD 	La Région Normandie
Dans une autre situation	Vous-même

** sous réserve de modification des règles de financement régionales*

Votre situation sera appréciée au moment de votre confirmation d'entrée en formation

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, **le coût de la formation vous sera facturé**

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...